

# SERVICE DE SUPERVISION

## DE TUTEUR GAC 1

**Ce service s'adresse aux guides d'attelage canin qui exercent leur activité en tant que « guide autonome » et qui sont en démarche d'acquérir l'attestation de Tuteur GAC 1.**

Le guide d'attelage canin, comme défini dans le manuel du GAC 1 de l'AEQ, qui exerce professionnellement son activité sous la forme d'une entreprise individuelle, est considéré comme un « guide autonome ».

**Rappelons que le guide autonome en attelage canin qui devient tuteur :**

- répond aux exigences pour le service de tutorat;
- à assisté à la formation de tuteur GAC1 (durée de 2h30);
- à tutoré, en dedans de deux saisons d'attelage, au moins un candidat en formation lors de ses périodes d'intégration (degré 2) et de compagnonnage (degré 3), par le biais du service de supervision du tuteur GAC 1;
- utilise une approche basée sur l'empathie et le partage de connaissances et de savoir-faire;
- participe au forum de discussion des tuteurs et formateurs de la formation GAC (groupe privé sur Facebook);
- exerce le rôle de tuteur sur un site, après en avoir suivi sa « formation maison », comme décrit dans le programme d'accréditation de l'AEQ
- fait partie de l'équipe pédagogique de la formation GAC1.

**Les exigences du tuteur :**

- Être un chef de voyage (comme défini par AEQ) ayant plus de deux saisons hivernales d'expérience.
- Expérience comme enseignant, formateur, entraîneur ou instructeur et expérience en évaluation de candidats.

- S'engager à lire et à appliquer les balises de contenu de la grille d'évaluation standardisée, qui permet d'évaluer les candidats à la formation GAC1. Cette grille vous est remise lors de votre inscription.
- S'engager à lire et à appliquer le contenu du manuel de formation de Guide d'attelage canin, niveau 1 (remis lors de l'inscription). Le manuel doit être lu en entier avant la formation.
- Aptitudes à lire et à écrire des textes.

## **Prérequis**

Fournir une lettre du responsable du site de supervision attestant la présence du tuteur en formation pendant la période de « formation maison », les périodes d'intégrations (degré 2) et de compagnonnage (degré 3).

## **Description du service de supervision du tuteur GAC 1 :**

- Le service s'adresse aux guides autonomes d'attelage en formation au tutorat GAC 1.
- Le service permet au tuteur en formation de tutorer au moins un candidat GAC 1 en formation lors de ses périodes d'intégration (degré 2) et de compagnonnage (degré 3).
- Le service offre au tuteur en formation de procéder à l'évaluation et à la relation formative d'un candidat GAC 1 ayant réussi son degré 1.
- Le service garanti au tuteur en formation, de participer, au minimum :
  - à la « formation maison » du site de supervision au cours de laquelle lui seront présentés le tuteur, les lieux de l'activité de supervision, les procédures de la gestion des risques et de la sécurité, les équipements, les chiens (liste non exhaustive),
  - au temps de la formation du degré 2 (variable selon les entreprises),
  - aux 40h00 de temps de la formation du degré 3.
- Lors du service, le tuteur en formation est supervisé à 100% par un chef de voyage, qui travaillent sur le site de supervision.
- Toute entreprise qui offre un tel service se conforme aux normes de formation GAC 1 de l'AEQ.